

Chapitre : EMC 1 – Des valeurs et des principes indispensables au vivre-ensemble dans le respect d'autrui

Mots de vocabulaire à maîtriser : respect, citoyenneté, nationalité, naturalisation, droit du sang, droit du sol, démocratie, laïcité, indivisibilité, principe, valeur, effigie, discrimination, racisme, xénophobie, homophobie, antisémitisme, préjugé, discrimination positive, ostentatoires, athéisme, agnosticisme, prosélytisme, parité, état de droit.

Résumé de la 1 ^{ère} partie	Résumé de la 2 ^e partie	Résumé des 3 ^e et 4 ^e parties
<p>La citoyenneté est constituée de 5 éléments : être majeur, disposer d'une nationalité, avoir des droits et des devoirs, disposer de sa liberté. Il y a quatre moyens d'obtenir la nationalité d'un État : le droit du sang (être né d'au moins un parent français), le droit du sol (être né en France, y avoir résidé au moins 5 ans), la naturalisation (résider en France depuis 5 ans et pouvoir le prouver, parler le français, avoir des connaissances sur l'histoire de France, ne pas avoir été condamné en justice) et le mariage (être marié avec une personne de nationalité française et avoir résidé 4 ans avec elle).</p> <p>Les principes de la Rép Française sont au nombre de quatre : démocratie (le pouvoir appartient au peuple), laïcité (séparation de l'Église et de l'État), indivisibilité (les lois s'appliquent partout et à tous de la même manière + langue française sur tous les territoires de la Rép) et République sociale (égal accès aux soins, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs).</p> <p>Les valeurs de la Rép Française sont au nombre de trois : liberté (faire tout ce qui ne nuit pas à autrui), égalité (droits et devoirs identiques à tous) et fraternité (concourir au bien-être commun par l'entraide).</p> <p>Les symboles républicains français sont des objets, des images faisant référence à la République et à son histoire. On peut en retenir et en expliquer plusieurs :</p> <ul style="list-style-type: none">- Le drapeau tricolore : il est apparu lors de la Révolution française. Le rouge et le bleu, couleurs de la ville de Paris, encadrent la couleur blanche, couleur du roi.- La devise républicaine (Liberté, Égalité, Fraternité) : c'est un héritage du siècle des Lumières évoquée pour la première fois pendant la Révolution française ; mais il faut attendre 1858 pour qu'elle devienne officielle.- La Marianne : cette allégorie de la Liberté et de la République apparaît au cours de la Révolution mais n'est reconnue comme emblème officiel qu'à partir de 1870.- Le 14 juillet, fête nationale : fait référence à la prise de la Bastille mais aussi à la fête de la fédération (14 juillet 1790). Toutes les fédérations sont invitées à envoyer à Paris des représentants qui défilent sur le champ de Mars. C'est un moment d'union nationale.- La Marseillaise : Chant de guerre et hommage à la liberté devenu hymne national. C'est à la base un chant de guerre écrit par Rouget de Lisle qui sera repris par les Révolutionnaires marseillais qui montent dans l'Est de la France. Berlioz élabore l'orchestration en 1830.	<p>Les valeurs et les principes sont souvent menacés ou en tensions dans la société. C'est le cas lors d'actes discriminatoires, racistes, xénophobes, antisémites ou homophobes. Il existe 25 critères de discrimination reconnus par la loi en France. Ils sont le fait de préjugés et passibles de prison et/ou amende si dépôt de plainte ou signalement au procureur de la Rép (ou au défendeur des droits). Cas de la discrimination positive : discrimination autorisée par la loi pour rétablir une inégalité (exemple : quota d'entrée dans certaines écoles – obligation pour les grandes écoles d'accueillir aussi des personnes venant des quartiers défavorisés afin de valoriser la mixité et compenser leur inégal accès à ces structures).</p> <p>L'antisémitisme est en augmentation en France (589 actes recensés en 2021). Cela s'explique en partie par le contexte géopolitique international (conflit israélo-palestinien fait resurgir des tensions importantes).</p> <p>Quelques importantes sur la laïcité en France :</p> <ul style="list-style-type: none">- 1789 = liberté de conscience (inscrite dans la DDHC)- 1881-1882 = école laïque avec les lois Ferry- 1905 = loi de séparation de l'Église et de l'État- 1946 = laïcité devient un principe inscrit dans la constitution.- 2004 = interdiction de signes religieux ostentatoires dans les écoles publiques du secondaire. <p>La laïcité peut se définir comme la séparation entre la sphère politique et la sphère religieuse. L'État est neutre et impartial vis-à-vis des religions. Cela signifie que l'on peut croire ou ne pas croire (athée ou agnosticisme), que le pluralisme religieux est institué en France (pas de religion d'État) et que le prosélytisme est interdit.</p>	<p>L'égalité entre les femmes et les hommes est un élément central du droit français mais un combat encore d'actualité. Depuis 1946, cette égalité est inscrite dans la Constitution. Dès 1944, les femmes obtiennent le droit de vote et d'éligibilité (les hommes l'avaient acquis en 1848). Mais les inégalités demeurent. En 2000, une loi impose la parité en politique (autant de femmes que d'hommes présentés lors des élections par les différents partis politiques). L'égalité salariale est renforcée en 2006. Mais les inégalités demeurent : 72% des tâches domestiques effectuées par les femmes, salaire inférieur de 18,4% à celui des hommes, féminicides en hausse...</p> <p>La justice des mineurs dispose d'une particularité en France : elle est à la fois là pour protéger et pour sanctionner. Un mineur est considéré comme une exception dans le système judiciaire français. La justice doit le protéger lorsqu'il est en danger (50 000 mineurs victimes de maltraitance par an). Mais cette même justice doit aussi le sanctionner quand il ne reste pas la loi : mesures éducatives (accompagnement par un éducateur par exemple), mesures réparatrices (TIG par exemple) ou mesures coercitives (centre éducatif fermé par exemple).</p> <p>Pour être citoyen européen, il faut disposer de la nationalité d'un des 27 pays membres de l'Union européenne. La citoyenneté européenne a été créée par le traité de Maastricht de 1992. Cette citoyenneté confère des droits : mobilité étudiante (programme Erasmus), droit de travailler dans les pays de l'UE, droits sociaux, droits politiques... Tous les citoyens européens peuvent voter lors des élections municipales et européennes dans le pays dans lequel ils résident. L'UE repose sur des valeurs (Liberté, Égalité, Solidarité et Dignité humaine) et des principes (Démocratie et État de droit). Ces valeurs et principes sont inscrits dans la Charte des droits fondamentaux de l'UE – 2000.</p> <p>État de droit : nul n'est au-dessus de la loi et nul ne peut s'y soustraire</p> <p>Dignité humaine = respect des droits de l'Homme.</p>